

Encourager la performance de la filière "viande bovine"

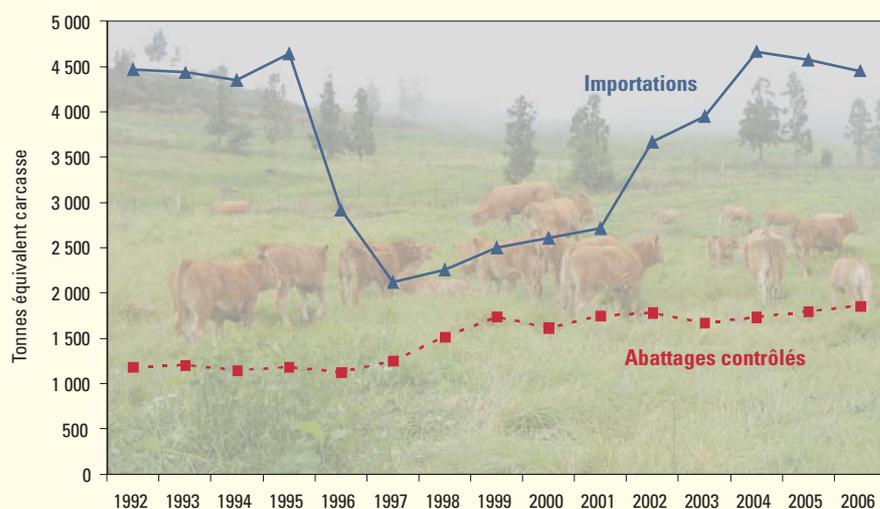
Face à la croissance rapide de la consommation, la production locale de viande bovine perd des parts de marché. Le nouveau système d'aide favorise l'intensification de la production et l'agrandissement des exploitations, sans distinction selon leur localisation, dans les Hauts ou dans les Bas.

En élevage, la production est destinée au marché local. Même si elle progresse régulièrement, la production locale parvient difficilement à suivre la croissance rapide de la consommation liée à l'augmentation de la population et à l'évolution des comportements alimentaires. Ainsi, concernant la viande bovine, on a observé une forte reprise de la consommation avec la sortie de crise de l'ESB. De 1997 à 2004, la part de la production locale sur la consommation est passée de 37 % à 27 % pour remonter à 30 % en 2006. Dans ce contexte, l'objectif d'autosuffisance assigné à l'origine aux filières d'élevage n'apparaît plus pertinent. Leur objectif est aujourd'hui de maintenir et si possible faire progresser leurs parts de marché de manière à

conserver une capacité de négociation en tant qu'opérateur commercial. Ce qui passe nécessairement par un accroissement de la production.

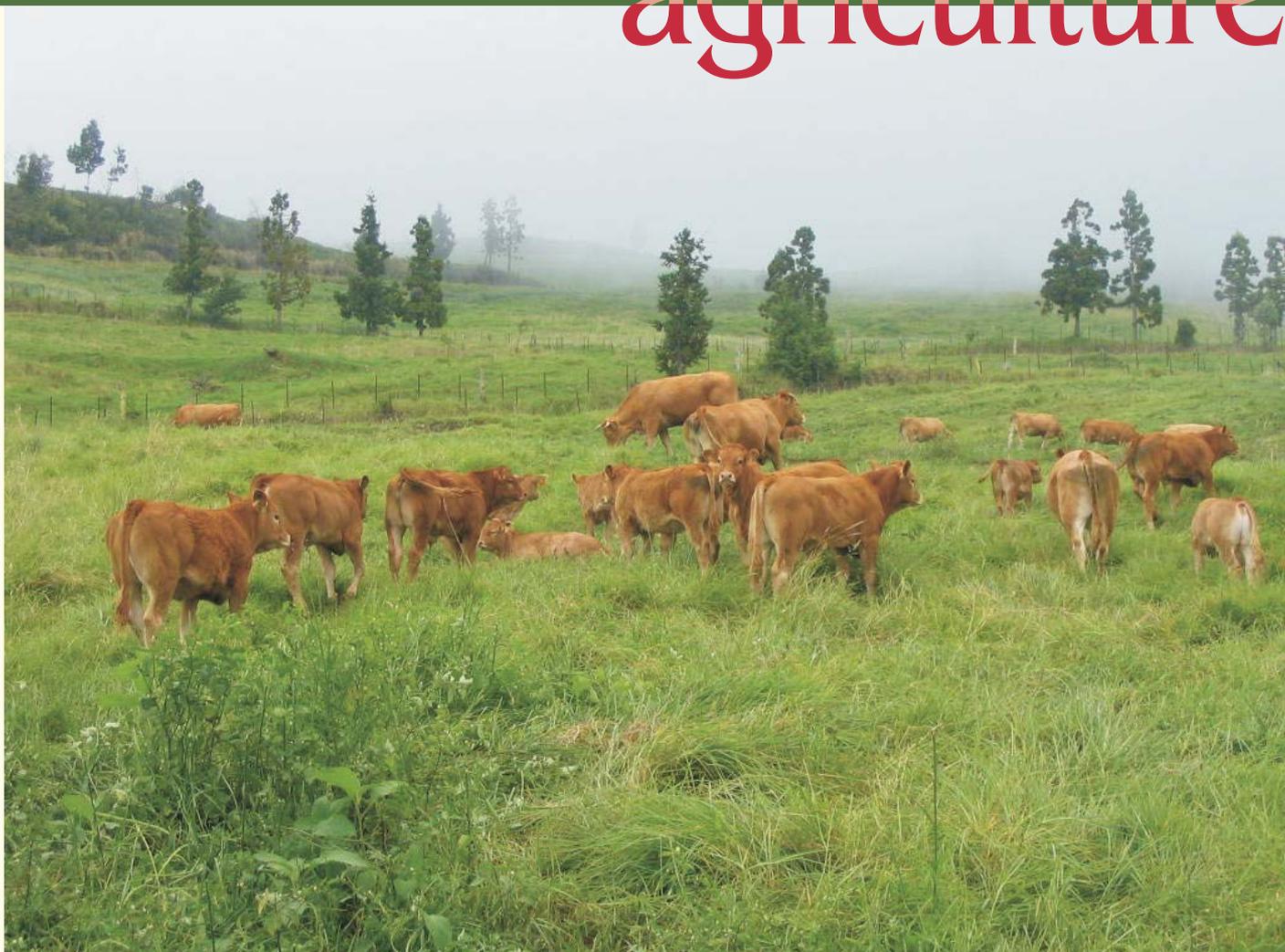
Le changement des aides et des prix administrés à la production a été raisonné dans le souci de conserver la même répartition de la valeur ajoutée des produits entre naisseurs et engraisseurs. Par contre, le revenu des éleveurs sera beaucoup plus dépendant de leur production. Au niveau des naisseurs, le complément veau et l'augmentation du prix des broutards (grille de prix en fonction du poids et de la conformation) font que le revenu sera plus lié aux performances de reproduction et de croissance. Au niveau des engraisseurs, l'attribution de l'aide en fonc-

Évolution de la production et de la consommation locales de viande bovine entre 1992 et 2004.



Sources : INSEE Tableau économique de la Réunion - ARIBEV

agriculture



Élevage naisseur dans les Hauts de Trois-Bassins.

tion du poids de carcasse et la revalorisation du prix de la viande destinée à compenser l'augmentation du prix des brouards vont lier le revenu aux performances d'engraissement des animaux (poids et conformation de la carcasse).

Contrairement à la filière canne, ces évolutions renforcent la prise en compte de la qualité dans les transactions entre opérateurs (au sens de la "qualité industrielle", c'est-à-dire de fournir des produits conformes à la demande du marché).

En élevage, aucun dispositif agro-environnemental n'a été mis en œuvre au niveau de La Réunion. Ces dispositifs qui conditionnent notamment les aides au chargement et à la fertilisation des prairies sont inadéquats aux objectifs des filières et

aux conditions de la production locale. À La Réunion, les conditions de climat permettent d'obtenir des volumes d'herbe bien supérieurs à la métropole. Les références "européennes" n'apparaissent donc pas adaptées. La notion de chargement disparaît même avec la suppression du complément extensif.

Il faut toutefois rappeler que les pratiques des agriculteurs sont encadrées par des règles fixées dans des "BCAE" (bonnes conditions agricoles et environnementales) visant la protection des milieux et dans différentes directives qui conditionnent l'attribution des aides. Les aides non concernées par la réforme de la PAC (ICHN, Prime herbagère) restent toujours soumises à des conditions de chargement et/ou de fertilisation.

Lexique

ICHN : Indemnité compensatoire handicaps naturels

OCM Sucre : Organisation Commune du Marché du sucre

Allaitant : se dit d'une vache ou d'un troupeau dont la production de lait est utilisée directement, par tétée, par les veaux.

Brouard : jeune bovin élevé par sa mère jusqu'au sevrage.

Chargement : Rapport entre le nombre d'animaux et la surface fourragère de l'exploitation.

Évolution du système des aides à la production en élevage bovin allaitant

Aides supprimées	Nouvelles aides 2006
Naisseur : - Prime au maintien des troupeaux de vaches allaitantes (PMTVA) - Aide forfaitaire (Poseidom) - Complément extensif - Complément Poseidom	- Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA)
Engraisseurs : - Prime Spéciale Bovin Mâle (PSBM) - Prime à l'abattage (PAB) - Complément Poseidom	- Prime à l'engraissement et à l'abattage (PEAB)

L'ancien système se caractérisait par la juxtaposition d'aides génériques de la PAC (PMTVA, PSBM...) et d'aides spécifiques aux DOM (Poseidom). Le nouveau système rassemble l'ensemble des aides dans une même enveloppe, ce qui permet d'en simplifier l'attribution et le contrôle.

Le nouveau système revient à attribuer :

- une prime aux éleveurs naisseurs (la PMTVA est remplacée par l'ADMCA). Trois modifications sont apportées au système :
 - le seuil de modulation de l'aide est relevé (il passe de 40 à 80 vaches),
 - un complément d'aide est apporté pour chaque veau né sur l'exploitation,
 - le complément extensif disparaît,
- une prime aux éleveurs engraisseurs (pour les bovins mâles, la PSBM et la PAB sont rassemblées dans la PEAB). Il n'y a plus de différence entre mâle et femelle et l'aide n'est plus attribuée à la tête mais en fonction du poids carcasse.

L'aide forfaitaire attribuée aux éleveurs naisseurs localisés dans les Hauts est supprimée, ce qui conduit à :

- compenser sa perte par une revalorisation du prix garanti des broutards,
- faire disparaître la distinction entre Hauts et Bas. Cette aide, modulée, était attribuée en fonction du nombre de vaches et tenait compte de la productivité en nombre de veaux sevrés.

Encouragement aux progrès techniques et à l'agrandissement des cheptels

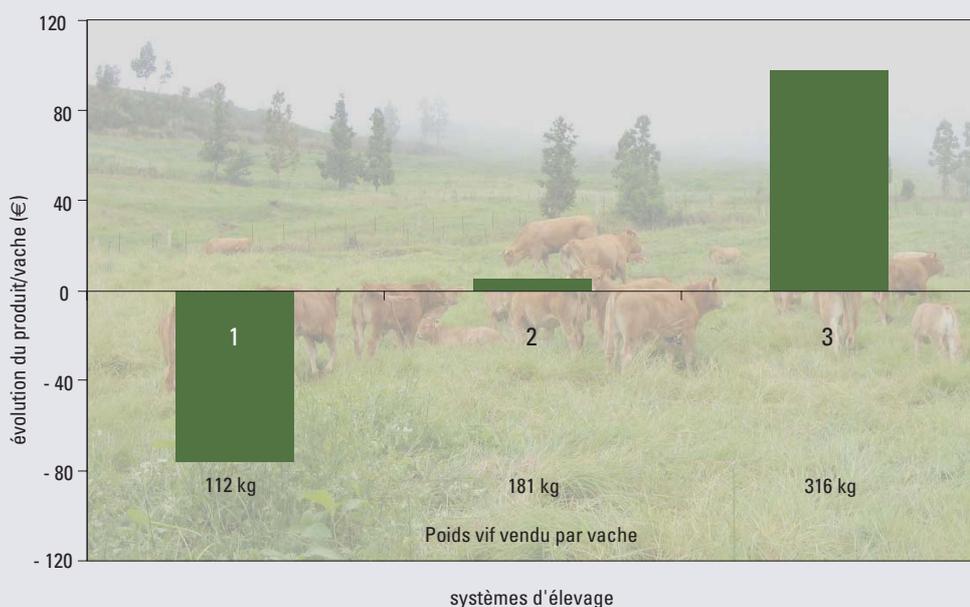
Malgré les progrès techniques conséquents réalisés en élevage bovin avec l'amélioration des conditions d'alimentation et le progrès génétique, les performances des élevages de La Réunion sont, en moyenne, en deçà de celles de leurs homologues métropolitains. Une étude réalisée en 2001 (Lacroix, 2002) avait montré que l'index de productivité moyen pouvait varier, selon les systèmes de production, de 106 kg à 273 kg de viande vive par vache présente alors que les réseaux d'élevage français affichent des valeurs moyennes supérieures à 360 kg. En encourageant les exploitations les plus performantes, le nouveau système est destiné à les inciter à améliorer leurs performances en mobilisant les marges de progrès disponibles.

Les enquêtes effectuées en exploitation montrent qu'il y a un lien entre l'ancienneté de l'exploitation, le capital investi (foncier, cheptel, matériel) et les performances techniques. Ainsi, concernant l'élevage naisseur, les exploitations spécialisées de grande taille sont souvent les plus performantes alors que certaines petites exploitations diversifiées (canne à sucre - élevage, par exemple) ont des performances modestes.

L'évolution actuelle va donc favoriser une relative concentration des aides dans les grandes exploitations productives. D'une part, car elle va favoriser l'accroissement de la productivité à l'hectare (par l'amélioration génétique et l'emploi des intrants : engrais et aliments concentrés) et, d'autre part, du fait du "quasi-abandon" de la modulation (plafonnement des aides par exploitation). Le relèvement du seuil de 40 à 80 vaches pour l'ADMCA et l'abandon de l'aide forfaitaire, dans laquelle était incluse une dégressivité de l'aide en fonction de la taille du cheptel, incitent à l'accroissement de la taille des cheptels. Cette concentration est toutefois relative car la taille moyenne des exploitations professionnelles est, à La Réunion, de 18 vaches allaitantes contre 37 en moyenne métropolitaine.

agriculture

Simulation de l'évolution du produit par vache, pour 3 systèmes d'élevage, avec la mise en place du nouveau système de soutien



Nous avons simulé, à titre d'illustration, les effets de la réforme sur trois élevages du réseau de références ayant des performances zootechniques faibles, moyennes et élevées (systèmes d'élevage 1, 2 et 3). On observe que le produit de l'élevage 2 est peu modifié tandis que celui de l'élevage 1 baisse de près de 80 € par vache et que celui de l'élevage 3 s'accroît de plus de 90 €. Le nouveau système apparaît donc beaucoup plus lié à la production.

Source : Référentiel bovin allaitant Cirad - SicaRévia



Disparition de l'aide forfaitaire pour les éleveurs des Hauts

La suppression de l'aide forfaitaire signe également la disparition de la distinction géographique Hauts/Bas dans la distribution des aides à la production. Cette aide, attribuée aux éleveurs situés dans les Hauts, était décisive pour favoriser l'élevage dans cette zone car elle contribuait pour environ un tiers du montant des primes à l'élevage. Ces conditions d'attribution étaient héritées de la politique mise en place dans les années 70 dans le cadre du Plan d'Aménagement des Hauts destiné à lutter contre l'exode rural. Le développement structurel des Hauts depuis trente ans a engendré un contexte très différent, avec une

forte concurrence sur le foncier, qui autorise la révision des priorités des politiques publiques. L'évolution du prix des brouards permet donc aujourd'hui également d'envisager l'élevage naisseur dans les Bas dans des conditions plus favorables.

Les objectifs qui étaient assignés, à l'origine, à l'élevage bovin (participer au développement des Hauts, créer des activités économiques viables et de l'emploi, contribuer à l'approvisionnement alimentaire de l'île) sont aujourd'hui reconsidérés à l'aune des évolutions du contexte local et des contraintes économiques. La priorité est aujourd'hui donnée à la dimension économique. Les structures les plus grandes et les plus performantes sont aujourd'hui favorisées par la réforme. Le choix est "d'asseoir" les exploitations économiquement les plus viables, ce qui répond à une des demandes de l'Europe sur l'accroissement de la compétitivité

des agriculteurs, notamment dans la perspective de réduction tendancielle des aides (tendance qui n'est pas exclue pour les DOM au-delà de 2013). Dans ce mouvement, la disparition des petites structures d'élevage sera accélérée si elles ne sont pas en mesure d'accroître leurs performances.

Par ailleurs, la réforme remet en cause le système biogéographique sur lequel s'est fondé le développement de l'élevage allaitant (avec des naisseurs dans les Hauts et des Engraisseurs dans les Bas). La concentration des activités, la disparition de l'aide forfaitaire, les aides accordées aux élevages naisseurs et engraisseurs devraient favoriser le développement d'élevages naisseurs - engraisseurs tant dans les Hauts que dans les Bas. ■